

TYPES DE CASQUES AUDITIFS

TYPES DE CASQUES AUDITIFS

Choisir son casque auditif en fonction de :

- l'intensité du bruit
- l'environnement de travail
- la durée d'exposition
- la tâche à effectuer
- le confort
- la compatibilité avec les autres EPI...

Une bonne protection ?

- c'est une protection bien calibrée ! avec une atténuation ni trop forte ni trop faible !
- c'est une protection portée pendant toute la durée d'exposition !



ENTRETIEN ET HYGIÈNE

ENTRETIEN ET HYGIÈNE

Nettoyer les coussinets avec de l'eau tiède légèrement savonneuse, puis les rincer à l'eau claire.

Ne pas utiliser d'alcool ou de solvant afin de ne pas altérer les coussinets.

Il existe des kits d'hygiène :

- coussinets, mousses, à remplacer régulièrement ou lorsqu'ils sont abîmés ou fissurés
- collerettes hygiéniques à usage unique, à utiliser dans des environnements sales ou chauds



CONSEILS PRATIQUES

CONSEILS PRATIQUES

- positionner les coquilles sur les oreilles
- régler la hauteur et ajuster le bandeau pour un excellent maintien sans pression et pour une protection optimale
- veiller à bien dégager l'oreille afin qu'aucun élément n'interfère avec les coussinets

Contacts

25 rue Carl Linné- BP 90905
49009 ANGERS CEDEX 01

02.41.47.92.92

smia@sante-travail.net

<http://smia.sante-travail.net>



Rédaction, conception et mise à jour SMIA
A. MAHÉ- S.JOBIN- Conseillères en EPI

PROTECTION AUDITIVE

Les protecteurs auditifs munis de coquilles



Vous êtes exposé(e) au bruit, protégez-vous !

Toujours privilégier les Equipements de Protection Collective- EPC avant les Equipements de Protection Individuelle- EPI

Un EPI est un dispositif ou moyen destiné à être porté ou tenu par une personne en vue de la protéger contre un ou plusieurs risques susceptibles de menacer sa sécurité ou sa santé principalement au travail.

Obligations définies par le Code du Travail

employeurs art. L4121-2 ; L230-2 ; R4321-1 à R4321-5 ; R4323-95 à R4323-106 ; L1251-23

salariés art. L230-3

<http://smia.sante-travail.net>

L'audition est la faculté de percevoir, reconnaître et comprendre le monde qui nous entoure. Le vieillissement de l'individu entraîne une perte progressive de l'ouïe : c'est la presbycousie.

Toutefois, la perte auditive peut être accélérée par des expositions sonores diverses d'origines professionnelles ou privées (machines utilisées, concerts, mp3, écouteurs...). La prise de conscience de cette perte auditive est souvent tardive puisqu'elle est sans douleur.

Ce n'est qu'une fois cette baisse d'audition reconnue que l'on prend conscience que l'ouïe est un sens essentiel dont la protection devrait être une priorité.



RISQUES ET EFFETS POUR LA SANTÉ

RISQUES ET EFFETS POUR LA SANTÉ

Un excès de bruit peut entraîner des séquelles temporaires ou irréversibles :

- fatigue auditive
- surdité temporaire ou définitive
- acouphènes (sifflements, bourdonnements)

Il y a aussi des effets non spécifiques extra-auditifs :

- effets biologiques (perte d'équilibre, du sommeil...)
- effets comportementaux (prise de médicaments, troubles psychiques...)
- effets subjectifs (irritabilité, manque de concentration...)
- surdité/perte auditive (isolement, difficultés relationnelles, réunions familiales et professionnelles...)

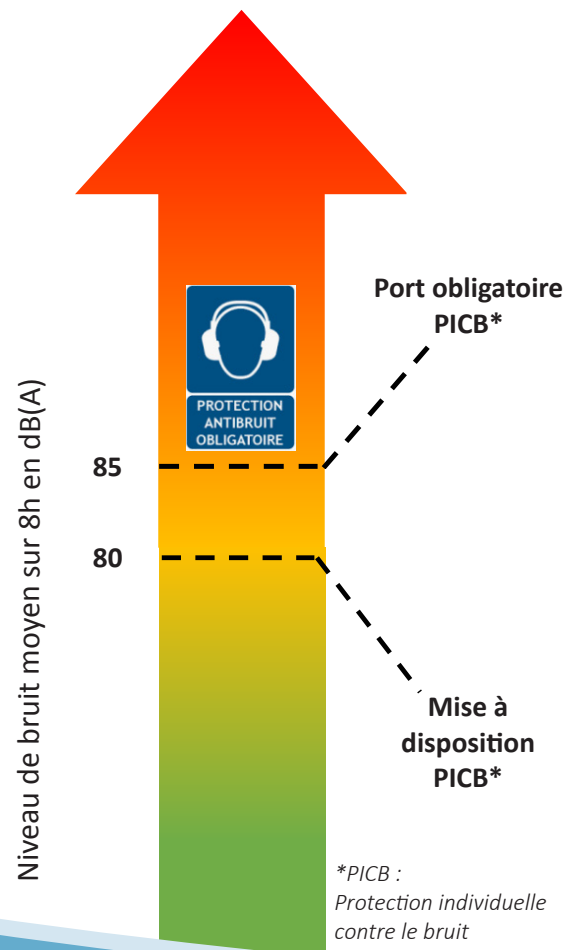
NORMES

NORMES



Les principales normes EN 352-1, EN 352-3 traitent des exigences de sécurité et essais de protection contre le bruit, respectivement pour les serre-têtes et les serre-têtes montés sur casques de protection pour l'industrie.

Le règlement UE2016/425 applicable depuis le 21 avril 2018 définit que la protection auditive devient EPI de **catégorie 3** (irréversibles/mortels) au même titre que la protection respiratoire ou la protection antichute.



MARQUAGES ET SPÉCIFICITÉS

MARQUAGES ET SPÉCIFICITÉS

- marquage CE
 - ↳ obligatoire, il atteste de la conformité de l'équipement
- marquage «normalisé»
 - ↳ il fait référence à la norme appliquée
- lexique
 - ↳ **SNR** (Signal to Noise Ratio) : indice global d'affaiblissement du bruit (exprimé en décibels)
 - ↳ **HML** (High Medium Low) : valeurs d'atténuation (pour les fréquences aiguës, moyennes et graves) :
 - H = hautes fréquences (aigus)
 - M = moyennes fréquences
 - L = basses fréquences (graves)
 - ↳ **Décibel** (dB) : unité de mesure de l'intensité du bruit ou niveau sonore.
 - ↳ **Fréquence** (f) : c'est la grandeur permettant de caractériser un son grave, moyen ou aigu. Elle se mesure en Hertz (Hz).

